



ARRETE n° 2025-215
AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de Guidel,
VU la demande formulée le 7 Octobre 2025 par l'entreprise « Kutuk Cuneyt »,

ARRETE

Article 1er Le pétitionnaire ci-dessous désigné est autorisé en vue d'un ravalement de façade à installer un échafaudage sur le trottoir le long de la façade du n°8 rue Marc Mouello et à empiéter sur la chaussée.

Adresse	8 rue Marc Mouello
Nom du pétitionnaire	Kutuk Cuneyt
Nature de l'occupation	Échafaudage
Date et horaire d'occupation	du 8 au 17 octobre 2025 inclus

Article 2 La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire qui sera entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Un panneau « piétons changez de trottoir » sera placé de part et d'autre de l'installation.

Article 3 Si, à la fin de l'occupation, il est constaté que des dégâts ont été causés à la voie publique, la réparation en sera effectuée d'office, par les soins des services techniques municipaux, et facturée au pétitionnaire, suivant le tarif en vigueur.

Article 4 La présente autorisation est accordée du 8 au 17 Octobre 2025.

Article 5 Si, à l'expiration de ce délai, l'emplacement occupé n'est pas totalement libéré et remis en parfait état de propreté, les droits de voirie deviendraient exigibles.

Article 6 Le bénéficiaire de cette autorisation est informé que toute occupation du domaine public entraîne le paiement d'une redevance fixée par le conseil municipal par délibération n°2024_117 du 5 décembre 2024. Un titre de recettes lui sera adressé par la Service de Gestion Comptable de Lorient.

Article 7 La présente autorisation est délivrée à titre personnel et sous réserve des droits de tiers et des règlements en vigueur.

Article 8 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur ou de sa notification. Il peut également être saisi sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

GUIDEL, le 7 Octobre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL

